



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 29 JANVIER 2015

### 2015-04 APPROBATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES DU SYDELA

L'an deux mille quinze, le jeudi 29 janvier, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 janvier 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19  
Votants : 19

**Titulaires présents :**

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

**Suppléant présent avec voix délibérative :**

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Loïc MARCHESSÉAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

**Suppléant présent sans voix délibérative :**

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

**Titulaires absents :**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)

**Secrétaire de séance :** Gérard ESNAULT

Affichage le 30 janvier 2015

## **2015-04 APPROBATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES DU SYDELA**

Vu le code des marchés publics,

Il est nécessaire de lancer une consultation pour renouveler la couverture d'assurances du SYDELA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La société PROTECTAS, missionnée par le SYDELA, a audité les contrats actuels et préparé un dossier de consultation des entreprises pour un marché dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Marché de prestations de services,
- Dévolution sous forme d'appel d'offres avec publicité européenne,
- 5 lots distincts :
  - Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
  - Lot 2 : responsabilités et risques annexes
  - Lot 3 : flotte automobile
  - Lot 4 : risques statutaires du personnel
  - Lot 5 : protection juridique des agents et des élus
- Contrats d'une durée de 5 ans pouvant être résiliés annuellement à leur date anniversaire moyennant un préavis de 4 mois.

Le montant annuel global du marché est évalué à 83 000€ TTC, soit 415 000 € TTC sur une période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- De lancer un appel d'offres avec publicité européenne pour les marchés d'assurances du SYDELA avec une date d'exécution au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les caractéristiques mentionnées ci-dessus,
- D'approuver le dossier de consultation relatif à ces marchés,
- D'autoriser le Président à engager et à conduire la procédure de consultation,
- D'autoriser in fine le Président à signer les marchés tels qu'ils seront attribués par la CAO, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Bernard CLOUET

